



COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

Séance du mardi 22 mars 2022

Le Conseil Municipal ordinaire de la commune de Breil-sur-Roya s'est réuni au lieu habituel de ses séances le mardi 22 mars 2022 à 18H00 sous la présidence de Monsieur Sébastien OLHARAN Maire de Breil-sur-Roya.

Étaient présents : M. Sébastien OLHARAN Maire, Mme Audrey ROSSI 1^{ère} Adjointe, Mme Marie-Lou ALLAVENA 3^{ème} Adjointe, M. Thierry GUIDO 4^{ème} Adjoint, Mme Marylène WALKOWIAK 5^{ème} Adjointe, M. Paul REY, M. Jérôme BOUERI, M. Renaud LEFEBVRE, Mme Isabelle SAUVE, M. André IPERT, M. Michel BRAUN, Mme Danielle GASTALDI.

Étaient absents-excusés : M. Daniel GIORDAN donne pouvoir à M. Paul REY, Mme Colette BENOUAHAB donne pouvoir à M. Thierry GUIDO, M. Herbert WOLFERS ne donne pas pouvoir, Mme Karine BOETTI donne pouvoir à M. Sébastien OLHARAN, Mme Julia BONNET donne pouvoir à Mme Marie-Lou ALLAVENA, M. Francis FRECOURT donne pouvoir à Mme Audrey ROSSI à partir de 19h, Mme Geneviève IDDA donne pouvoir à Mme Isabelle SAUVE.

Secrétaire de séance : Mme Isabelle SAUVE Conseillère Municipale.

Monsieur le Maire, remercie le public de sa présence et ouvre la séance ordinaire du Conseil Municipal à 18H00.

Appel des présents par **Monsieur le Maire**.

Le quorum étant atteint, **Monsieur le Maire**, donne lecture aux membres du Conseil Municipal de la liste des décisions valant délibérations. Avant cela, il propose à l'assemblée de rajouter un point à l'ordre du jour concernant la demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) pour l'installation d'un système de vidéoprotection.

Approuvé à l'unanimité

Liste des décisions valant délibérations prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code des Communes.

1	08/02/2022	Contrat d'assurance GROUPAMA / CIGAC du personnel des collectivités – garanties statutaires – renouvellement Le renouvellement de contrat est accepté avec l'organisme CIGAC GROUPAMA pour l'assurance du personnel communal des agents affiliés à la CNRACL, titulaires et stagiaires du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024. Les risques assurés sont le décès, l'accident imputable au service et la maladie professionnelle.
2	10/02/2022	Convention de médiation entre la SDC Ancienne Maison GUIDI, la Préfecture des Alpes-Maritimes et le Maire de Breil-sur-Roya La convention est acceptée entre la SDC Ancienne Maison GUIDI, la Préfecture des Alpes-Maritimes et le Maire de Breil-sur-Roya dans le but de mettre en œuvre un processus de médiation et de recourir aux services de Médiateurs du Centre de Médiation « AMI-MEDIATION » afin d'aider à trouver une solution amiable et tenter de mettre fin aux problèmes concernant la Maison GUIDI. Les prestations des médiateurs seront rémunérées par des honoraires fixés forfaitairement pour un maximum de 4h de travail, à 400 € par participant.
3	14/02/2022	Mise à disposition d'un emplacement pour vente de produits de producteur La convention est acceptée pour la mise à disposition d'un emplacement pour la vente de produits de producteur à l'Association EMMAUS, 2 jours par semaine, sur la place Louis Armand. La présente convention est consentie moyennant le paiement d'une redevance mensuelle de 30 €.
4	16/02/2022	Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel – Décision donnant mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Alpes-Maritimes pour lancer une procédure de marché public Le mandat est donné au CDG 06 pour lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée. Le contrat est établi pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2023 et concerne les agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL, les agents contractuels de droit public et les agents titulaires ou stagiaires affiliés à l'IRCANTEC.
5	22/02/2022	Avenant à la convention de reconduction de location d'un gîte à Monsieur TOUAT Farid L'avenant de convention de reconduction de location est accepté pour Monsieur TOUAT Farid, au gîte sis 4 chemin des Oliviers. Cette location est renouvelée du 1^{er} mars 2022 au 04 mars 2022 avec les mêmes conditions que la convention précédente.

6	08/03/2022	Avenant à la convention de transfert de marché signé le 08/11/2018 avec CITELUM SA au profit de CITELUM France L'avenant de convention de transfert du marché est accepté avec CITELUM SA au profit de CITELUM France concernant le contrat d'entretien du matériel de signalisation lumineuse. Le présent avenant prend effet à la date de la signature, pour une durée d'un an et pour un montant de 165 € par mois.
7	10/03/2022	Contrat de prestation de services avec la Société SPC NETTOYAGE pour l'entretien du bâtiment de la mairie Le contrat de prestation de services entre la Commune et la Société SPC NETTOYAGE est accepté pour l'entretien du bâtiment de la mairie, à compter du 1^{er} janvier 2022. Le tarif de la prestation est fixé à 350 € par mois.

Approbation du Procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 08 février 2022.

Monsieur le Maire, soumet aux membres du Conseil l'approbation du Procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 08 février 2022.

Approuvé à l'unanimité

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

N°	Objet	Page
1	BUDGET PRINCIPAL 1. Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2021 2. Affectation définitive du résultat 2021	4
2	BUDGET CRECHE 1. Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2021 2. Affectation définitive du résultat 2021	7
3	BUDGET CAMPING 1. Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2021 2. Dissolution du Budget Annexe du camping municipal 3. Affectation du résultat 2021	9
4	Admission en non-valeur	10
5	Vote des provisions pour créances douteuses	10
6	Approbation de la modification du plan de financement pour la réalisation d'une étude de programmation détaillée pour la revitalisation du centre - village – plan guide et déclinaison opérationnelle d'aménagement du secteur des berges de la Roya	11

7	Approbation de la modification du plan de financement pour la restauration de deux pianos et d'un orgue, sinistrés par les intempéries des 2 et 3 octobre 2020	11
8	Approbation de la modification du plan de financement pour la création et la réhabilitation de sentiers de VTT	11
9	Demande de subvention pour la création d'un terrain multisport à l'école élémentaire	12
10	Demande de subvention à la CAF pour la rénovation des menuiseries extérieures et de l'isolation acoustique du Pôle Jeunesse Crèche	12
11	Demande de subvention pour les manifestations culturelles au Département	13
12	Approbation de l'annulation de diverses demandes de fonds de Concours à la CARF	13
13	Désignation des représentants de la commune au sein de la commission locale pour l'évaluation des transferts de charges (CLECT) de la CARF	13
14	Approbation de la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'Agence06 pour l'aménagement d'une base nautique sur le lac	13
15	Retrait de la délibération n° 119/2021 sur le renoncement du droit de priorité de la commune pour l'acquisition de l'ancien immeuble des douanes	14
16	Transfert du droit de priorité de la commune à Habitat 06 pour l'acquisition de l'ancien immeuble des douanes	14
17	Approbation du contrat de relance du logement	14
18	Approbation de la location d'une parcelle à la Maglia pour l'installation d'une antenne 4G	14
19	Subvention exceptionnelle à l'association « Ensemble Tatou » pour les sinistrés des intempéries en Belgique	15
20	Contribution financière de la commune au fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) pour les victimes de la guerre en Ukraine	15
21	Informations diverses	15
22	Questions diverses	16

1. BUDGET PRINCIPAL

1. Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2021

Monsieur le Maire informe que l'exercice budgétaire 2021 comme l'exercice budgétaire 2020 est impacté par la crise sanitaire et la tempête « Alex ».

En 2021, la Commune a dépensé 5 082 881 € (3 106 618 € en fonctionnement et 1 713 694 € en investissement). Les recettes de 2021 sont à un niveau rarement atteint (7 681 991 €). Le compte administratif 2021 fait donc apparaître un excédent de 2 599 110 € (contre 373 443 € en 2020).

La Commune dispose de trois budgets annexes :

- Le CCAS dont le budget s'élevait à 162 028 € en 2021 uniquement en fonctionnement. Il a été équilibré grâce à une subvention de 35 000 € en provenance du budget principal,
- La crèche municipale dont le budget s'élevait à 281 365 € en 2021, pour la section de fonctionnement. Une subvention d'équilibre de 81 738 € en provenance du budget principal lui a été attribuée,
- Le camping municipal dont le budget s'élevait à 2 242 € de dépenses uniquement en fonctionnement en 2021. Avec près de 18 000 € de recettes, ce budget est largement excédentaire, et aucune subvention d'équilibre en provenance du budget principal n'a dû être versée.

Monsieur le Maire laisse la parole à **Madame Audrey ROSSI**, 1^{ère} Adjointe au Maire.

Les principales recettes de la Commune en 2021 sont :

- Les dotations de l'État : 703 153 €
- Les impôts et les taxes : 1 340 746 €
(Dont 831 057 € pour les taxes directes locales)
- Les locations diverses 69 216 €
(Appartements, locaux commerciaux, cabinet médical ...)
- Les produits des services et ventes :
 - Personnel mis à disposition des budgets annexes : 302 532 €
 - Recettes du périscolaire : 75 297 €
 - Personnel mis à disposition d'organismes extérieurs : 41 084 €
 - Locations diverses (matériel, maison de santé, ...) : 30 505 €
 - Redevance d'occupation du domaine public : 11 851 €
 - Concessions cimetière : 7 536 €
 - Taxe de pâturage : 5 340 €
- Les produits exceptionnels : 635 976 €
 - Acompte de l'assurance maladie : 400 000 €
 - Dons fléchés en investissement : 151 569 €
(Dont 122 153 € de l'Association des Maires)
 - Autres dons : 62 642 €
(Particuliers, associations et mairies)

Monsieur André IPERT, Conseiller Municipal, souhaite connaître le montant total des dons financiers que la Commune a perçu depuis la tempête.

Monsieur le Maire n'a pas de chiffre précis à communiquer et informe que le montant des dons financiers se situe entre 400 000 € et 450 000 €.

- Les subventions pour les investissements : 3 366 563 €
- État : 3 161 847 €
(Dont 2 829 988 € d'avance sur la dotation de solidarité et 331 858 € d'avance sur les fonds Barnier Immeuble Guidi)
 - Département 178 847 €
 - CARF 9 481 €
 - Région 0 €
- Les emprunts bancaires : 0 €

Monsieur le Maire expose :

Les principales dépenses de la Commune en 2021 sont :

- Les remboursements d'emprunts : 285 268 €
- La masse salariale : 1 684 251 €
- Les frais de fonctionnement : 884 921 €
(Électricité, fournitures de petit équipement, achat et prestations de service, entretien/réparation des bâtiments, assurances crédit-bail immobilier, maintenance, entretien matériel roulant, combustibles, fêtes et cérémonies et honoraires)
- Les autres charges de gestion courante : 388 480 €

Monsieur André IPERT demande si les charges concernant l'entretien des bâtiments de l'école et de la mairie figurent au chapitre 12 « charges de personnel, frais assimilés ».

Monsieur le Maire explique que la Commune emploie une société de nettoyage pour l'entretien de ces bâtiments. Les charges apparaissent donc au chapitre 11, n° 6042 « Achats prestations services ».

- Les investissements réalisés : 1 453 076 €
- La construction du pont du stade : 680 650 €
- La réhabilitation du bâtiment de la mairie : 252 856 €
- La réfection du pont Charabot : 239 155 €
- Les travaux de voirie : 103 264 €
- La création d'un jet d'eau au milieu du lac : 72 000 €
- La mise en conformité électrique de l'église de Libre : 13 260 €
- Le projet Alcotra éclairage public (études) : 2 400 €
- L'opération Alcotra Vermenagna/Roya : 6 026 €
- L'achat du rétinographe : 4 093 €
- L'achat du kit brosses pour la balayeuse : 3 084 €
- L'achat des illuminations de Noël : 18 686 €
- L'installation de columbariums aux cimetières : 1 792 €
- La restauration de Notre-Dame du Mont : 1 401 €

Monsieur André IPERT trouve dommage que la Commission d'Appel d'Offre n'ait pas été sollicitée pour la réhabilitation de la mairie et la création du jet d'eau. Il souhaite également savoir si le versement des indemnités va bientôt être perçu par les propriétaires de l'immeuble Guidi, et si le bâtiment sera détruit dans son intégralité.

Monsieur le Maire explique que le souhait était d'avancer le plus rapidement possible. De plus, d'un point de vue juridique, aucun marché ne nécessitait de réunir la Commission d'Appel d'Offre sur ces deux projets. Il précise que la remarque est pertinente et servira pour les prochaines opérations d'investissement. Concernant l'immeuble Guidi, les indemnités vont être versées très prochainement. **Monsieur le Maire** explique que la SPLA aura en charge la maison Guidi jusqu'à sa démolition. La SPLA, la CARF, les architectes des Bâtiments de France et la mairie travaillent sur un projet de démolition aux 2/3 de la profondeur du bâtiment afin de garder 1/3 de la structure pour reconstituer une façade et ainsi cacher le contrefort créé protégé l'immeuble derrière.

Monsieur André IPERT soulève deux éléments au compte Administratif :

- Page 65 : le solde des ressources propres est négatif. **Monsieur André IPERT** demande s'il ne devrait pas y avoir un équilibre,
- Page 89/90/91 : l'état du personnel est à zéro.

Monsieur le Maire informe que cela sera vérifié et rectifié si besoin.

- **Approbation du Compte Administratif 2020 du Budget Principal**

Vote : Pour : 16 (Monsieur le Maire ne participe pas au vote)

Contre : 0

Abstention : 0

- **Approbation du Compte de Gestion 2020 du Budget Principal**

Approuvé à l'unanimité

2. Affectation définitive du résultat 2021

Retiré de l'ordre du jour.

2. BUDGET CRECHE

1. Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2021

Présentation faite par **Madame Audrey ROSSI**, 1^{ère} Adjointe au Maire.

En 2021 :

➤ Dépenses de fonctionnement :	281 365
➤ Dépenses d'investissement :	0 €

Les principales recettes de la crèche en 2021 :

➤ Recettes de la crèche (payées par les familles) :	33 379 €
➤ Subvention d'équilibre du budget principal :	81 738 €
➤ Subventions de la CAF :	136 609 €
➤ Subvention du Département :	17 609 €
➤ Complément de subvention de la CAF (bonus CTG) :	12 389 €
➤ Remboursements arrêts :	6 969 €

Les principales dépenses de fonctionnement de la crèche en 2021 sont :

➤ Charges de personnel :	258 226 €
➤ Repas achetés à l'hôpital :	13 401 €
➤ Fournitures d'entretien :	3 708 €
➤ Société de nettoyage :	2 700 €
➤ Fournitures de petit équipement :	891 €
➤ Versement à des organismes de formation :	885 €
➤ Vêtements de travail :	344 €
➤ Alimentation :	300 €

- **Approbation du Compte Administratif 2021 de la Crèche**

Vote : Pour : 16 (Monsieur le Maire ne participe pas au vote)

Contre : 0

Abstention : 0

- **Approbation du Compte de Gestion 2021 de la Crèche**

Approuvé à l'unanimité

2. Affectation définitive du résultat 2021

Présentation faite par **Monsieur le Maire**.

Résultat à affecter :	30 829,19 €
Report en fonctionnement :	30 829,19 €

Approuvé à l'unanimité

3. BUDGET CAMPING

1. Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2021

Monsieur le Maire explique que toutes les dépenses et les recettes avaient été rejetées par la Trésorerie en 2020, et ont dû être effectuées sur l'exercice budgétaire 2021. Le camping n'étant plus en activité depuis 2021, il n'y a pas eu d'autres dépenses et pas d'autres recettes.

Dépenses de fonctionnement :	2 242 €
Section d'investissement :	0 €

Les principales dépenses de fonctionnement du camping en 2021 sont :

- | | |
|--------------------------------------|---------|
| ➤ Charges de personnel : | 1 816 € |
| ➤ Frais de télécommunication : | 198 € |
| ➤ Fourniture de petit équipement : | 187 € |
| ➤ Location terminal carte bancaire : | 118 € |

Les principales recettes du camping en 2021 sont :

- | | |
|-------------------------------------|----------|
| ➤ Produits des services et ventes : | 17 647 € |
|-------------------------------------|----------|

- **Approbation du Compte Administratif 2021 du Camping**

Vote : Pour : 16 (Monsieur le Maire ne participe pas au vote)

Contre : 0

Abstention : 0

- **Approbation du Compte de Gestion 2021 du Camping**

Approuvé à l'unanimité

2. Dissolution du Budget Annexe du camping municipal

Monsieur le Maire précise que le camping municipal ayant été entièrement détruit par la tempête, il n'y a plus lieu de conserver un budget annexe Camping pour l'exercice 2022.

Approuvé à l'unanimité

3. Affectation du résultat 2021

Retiré de l'ordre du jour.

Monsieur André IPERT demande si l'ancienne Délégation de Service Public du camping municipal a régularisé sa dette auprès de la Commune.

Monsieur le Maire explique qu'au vu des pertes matérielles causées par la tempête, et qui appartenaient à l'ancienne Délégation de Service Public, la Commune ne donnera pas de suite aux relances de cette dette. Les titres de recette n'ont d'ailleurs jamais été émis car, en l'absence de bilan présenté, il n'était pas possible d'en calculer le montant.

4. Admission en non-valeur

Monsieur le Maire expose :

Sur proposition du comptable public, il y a lieu d'admettre en non-valeur différents titres de recettes pour un montant total de 1 096,11 €.

Monsieur le Maire demande de statuer sur l'admission en non-valeur de ces créances.

Approuvé à l'unanimité.

5. Vote des provisions pour créances douteuses

Monsieur le Maire suspend la séance pour laisser la parole à **Madame Leslie GAUCHER**, Secrétaire Générale des Services.

Madame Leslie GAUCHER expose :

Le vote des provisions pour créances douteuses constitue une obligation réglementaire. On demande au Conseil Municipal d'acter un taux pour le calcul de cette provision, en se basant sur les créances douteuses prises en charges depuis plus de deux ans.

Monsieur Michel BRAUN demande si le taux est fixé par rapport à des créances déjà existantes ou si cela est une estimation.

Madame Leslie GAUCHER informe qu'à partir de 2021 la mise en place d'un nouvel indice mesurant la qualité comptable des collectivités territoriales impose la prise en compte du risque lié au recouvrement des créances les plus anciennes (supérieures à 2 ans et non encore recouvrées). Pour évaluer la dépréciation des créances douteuses, le comptable propose la méthode statistique, en appliquant un taux de 15% au montant total des pièces prises en charge depuis plus de 2 ans, composant les soldes débiteurs des comptes de tiers de créances douteuses et/ou contentieuses. L'avantage de cette méthode est qu'elle n'oblige pas à constituer une provision par débiteur, ni à reprendre chaque provision en fonction de l'évolution de sa situation financière. Le montant de la provision pour dépréciation des comptes de tiers pourra donc ne pas être révisé chaque année, tant qu'il représente toujours a minima 15 % des pièces en reste.

Monsieur le Maire demande aux Élus d'approuver la méthode de calcul de la provision pour créances douteuses basée sur 15% du montant total des pièces prises en charge depuis plus de 2 ans (720 jours), composant les soldes débiteurs des comptes de tiers de créances douteuses et/ou contentieuses, d'accepter l'ouverture d'une provision au compte 6817 au titre de créances douteuses et d'inscrire la provision pour l'exercice 2022 à ce compte à hauteur de 19 803 €.

Approuvé à l'unanimité

6. Approbation de la modification du plan de financement pour la réalisation d'une étude de programmation détaillée pour la revitalisation du centre - village – plan guide et déclinaison opérationnelle d'aménagement du secteur des berges de la Roya

Monsieur le Maire rappelle qu'avec le programme Petites Villes de Demain, la Commune dispose d'une enveloppe pour financer des études, comme l'étude sur l'aménagement des berges de la Roya, précédée de l'élaboration d'un plan guide à l'échelle de la Commune.

Le montant de cette opération est de 49 710 € HT.

Monsieur le Maire présente le plan de financement et sollicite l'aide de la Banque des Territoires à hauteur de 60% du montant total HT, ainsi que l'aide de la CARF à hauteur de 20% du montant total HT, afin de financer cette opération.

Approuvé à l'unanimité

7. Approbation de la modification du plan de financement pour la restauration de deux pianos et d'un orgue, sinistrés par les intempéries des 2 et 3 octobre 2020

Monsieur le Maire rappelle que lors du Conseil précédent, la Municipalité a approuvé le plan de financement concernant la restauration d'un orgue et d'un piano. Il convient ce jour de modifier ce plan de financement afin d'y intégrer le montant concernant la restauration du piano mécanique.

Le montant de cette opération comprenant la restauration d'un orgue et de deux pianos est de 10 900 € HT.

Monsieur le Maire présente le plan de financement et sollicite l'aide du Département à hauteur de 70% du montant total HT, et l'aide de la CARF à hauteur de 15% du montant total HT, afin de financer cette opération.

Approuvé à l'unanimité

8. Approbation de la modification du plan de financement pour la création et la réhabilitation de sentiers de VTT

Monsieur le Maire rappelle que lors du Conseil précédent, la Municipalité a approuvé le plan de financement pour la création et la réhabilitation de sentiers de VTT. La Commune a sollicité l'aide de la CARF à hauteur de 20% du montant total HT.

Le montant de cette opération est de 30 150 € HT.

Il convient ce jour de modifier le plan de financement en sollicitant l'aide du Département à hauteur de 50% du montant total HT, et l'aide du Parc National du Mercantour à hauteur de 25% du montant total HT.

Approuvé à l'unanimité

9. Demande de subvention pour la création d'un terrain multisport à l'école élémentaire

Monsieur le Maire explique que l'association KIWANIS de Monaco s'est proposée de financer à moitié un équipement en faveur des jeunes, comme le City Stade détruit par la tempête. Le terrain étant maintenant très accidenté, il est proposé de créer un terrain multisport dans la 2^{ème} cour de l'école élémentaire. Ce terrain sera ouvert aux écoles, aux clubs sportifs et, au public en période de vacances scolaires.

Monsieur Thierry GUIDO, 4^{ème} Adjoint au Maire, informe que le terrain reste dans le même esprit que le précédent avec la pratique de plusieurs sports comme le basketball, le football, le handball et même le basket goal brésilien.

Monsieur André IPERT rappelle que cet endroit est à proximité de la voie ferrée et qu'il serait nécessaire de bien penser à la sécurité.

Monsieur Thierry GUIDO répond que la nécessité de rajouter des filets à ceux déjà existants sera étudiée.

Madame Danielle GASTALDI, Conseillère Municipale, demande si la réalisation de sanitaires à côté du City Stade est prévue dans le projet.

Monsieur Thierry GUIDO répond que cela n'est pas prévu.

Le montant de cette opération est de 44 415 € HT.

Monsieur le Maire présente le plan de financement et sollicite l'aide du Département à hauteur de 50% du montant total HT. La part restante de la Commune sera donc financée par l'association KIWANIS.

Approuvé à l'unanimité

10. Demande de subvention à la CAF pour la rénovation des menuiseries extérieures et de l'isolation acoustique du Pôle Jeunesse Crèche

Monsieur le Maire explique que la Commune a un projet de rénovation pour le bâtiment Pôle jeunesse / crèche, prévoyant le remplacement des volets, la reprise de l'isolation acoustique du bâtiment, et l'installation d'un brise-vue pérenne. Cette maîtrise d'ouvrage a été confiée au cabinet d'architecte L.E.A.

Monsieur André IPERT explique la difficulté que l'ancienne municipalité a rencontré concernant l'infiltration de l'eau au niveau de la toiture.

Monsieur le Maire explique que cela est prévu : les travaux seront réalisés pendant la fermeture de la crèche au mois d'avril.

Le montant de cette opération est de 63 334,09 € HT.

Monsieur le Maire présente le plan de financement et sollicite l'aide de la CAF au titre du Fonds de Modernisation des EAJE, à hauteur de 80% du montant total HT.

Monsieur Francis FRECOURT, Conseiller Municipal, demande si les frais d'architecte comprennent le suivi du chantier.

Monsieur le Maire répond que l'architecte va gérer le cahier des charges, la consultation des entreprises et le suivi du chantier.

Approuvé à l'unanimité

11. Demande de subvention pour les manifestations culturelles au Département

Monsieur le Maire explique que pour financer l'organisation des manifestations culturelles, il est pertinent de solliciter le Département.

Le montant de la subvention demandée est de 40 776,40 €, soit 70% du montant global de 58 252 € HT.

Monsieur Francis FRECOURT quitte la séance et donne pouvoir à **Madame Audrey ROSSI**.

Approuvé à l'unanimité

12. Approbation de l'annulation de diverses demandes de fonds de Concours à la CARF

Monsieur le Maire propose l'annulation de quatre demandes de fonds de concours à la CARF concernant des opérations d'investissement qui ne seront pas effectuées par la Commune.

Les demandes de fonds de concours faites à la CARF devant faire l'objet de ces annulations sont :

- La réhabilitation des « Crottés » du Castet pour un montant de 1 005,24 €,
- La sécurisation de l'enceinte du clos de boules municipal pour un montant de 5 000 €,
- L'aménagement de la crèche pour un montant de 1 100 €,
- L'achat de caméras pour la sécurisation des espaces publics pour un montant de 1 598 €.

Approuvé à l'unanimité

13. Désignation des représentants de la commune au sein de la commission locale pour l'évaluation des transferts de charges (CLECT) de la CARF

Monsieur le Maire informe que la CARF a sollicité la Commune afin de désigner des représentants au sein de la Commission Locale pour l'Évaluation des Charges Transférées (CLECT). Il est donc proposé au Conseil Municipal de désigner **Monsieur le Maire** et **Madame Audrey ROSSI** en qualité de représentants de la Commune au sein de la CLECT.

Approuvé à l'unanimité

14. Approbation de la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'Agence06 pour l'aménagement d'une base nautique sur le lac

Monsieur le Maire informe que la Commune a sollicité l'Agence06 pour l'aménagement d'une base nautique sur le lac, avec l'installation d'un ponton et de barques. Il est proposé aux Élus d'approuver

la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Monsieur André IPERT souhaite savoir qui aura la gestion de cet espace. Cela nécessite une sécurité accrue et la Commune peut prendre des risques quand le projet sera achevé.

Monsieur le Maire explique que cet espace sera sécurisé avec de la vidéoprotection. La gestion pourrait être soit déléguée soit en régie.

Approuvé à l'unanimité

15. Retrait de la délibération n° 119/2021 sur le renoncement du droit de priorité de la commune pour l'acquisition de l'ancien immeuble des douanes à la Giandola

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'annuler la délibération n°119/2021 concernant le renoncement au droit de priorité de la Commune pour l'acquisition de l'ancien immeuble des douanes. La Commune avait voté pour renoncer à son droit de priorité afin que l'acquisition se fasse par Habitat 06, mais ce dernier n'est pas prioritaire pour l'acquisition.

Monsieur le Maire propose donc d'annuler la délibération n° 119/2021 afin de reprendre son droit de priorité.

Approuvé à l'unanimité

16. Transfert du droit de priorité de la commune à Habitat 06 pour l'acquisition de l'ancien immeuble des douanes

Le Conseil Municipal venant de voter l'annulation de la délibération n°119/2021, **Monsieur le Maire** propose maintenant de transférer ce droit de priorité à Habitat 06 afin que ce dernier puisse faire l'acquisition de l'ancien immeuble des douanes.

Approuvé à l'unanimité

17. Approbation du contrat de relance du logement

Monsieur le Maire informe que le contrat de relance du logement est proposé aux communes par l'État. Il marque l'engagement de la municipalité dans l'atteinte d'objectifs ambitieux de production de logements neufs au regard des besoins identifiés sur le territoire. Les objectifs de production pour la commune de Breil-sur-Roya sont de 12 logements par an dont 2 logements sociaux. Une prime de 1 500 € par logement produit sera versée si la Commune atteint son objectif de production de 12 logements. Il s'agit d'un objectif ambitieux dont on ne sait pas s'il pourra être atteint.

Approuvé à l'unanimité

18. Approbation de la location d'une parcelle à la Maglia pour l'installation d'une antenne 4G

Monsieur le Maire rappelle que l'État a lancé il y a quelques années un programme appelé New Deal, qui a pour objectif de faire disparaître les zones blanches en téléphonie mobile. TDF souhaite implanter une antenne 4G multi-opérateurs au lieu-dit « Gand », pour couvrir la zone blanche de la

Maglia. Le montant de la location du terrain de 160 m² est de 1 500 € par an.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le principe de la location sur cette partie de 160 m² d'emprise sur la parcelle communale C33 à la Maglia, pour l'installation de cette antenne 4G et de l'autoriser à signer la convention avec TDF.

Approuvé à l'unanimité

19. Subvention exceptionnelle à l'association « Ensemble Tatou » pour les sinistrés des intempéries en Belgique

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la promesse de don financier faite lors d'un précédent conseil pour les sinistrés des intempéries en Belgique, en Allemagne et au Luxembourg. La difficulté était de trouver comment et à qui attribuer ce don.

Il est proposé aux Élus ce jour d'accorder cette subvention exceptionnelle de 2 000 € à l'association « Ensemble Tatou » qui œuvre en Belgique aux côtés des sinistrés.

Approuvé à l'unanimité

20. Contribution financière de la commune au fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) pour les victimes de la guerre en Ukraine

Monsieur le Maire informe que l'État a constitué un fond appelé Fonds d'Action Extérieure des Collectivités Territoriales (FACECO) afin de permettre aux collectivités qui le souhaitent d'apporter leurs contributions financières. La Commune souhaite aider les victimes de la guerre en Ukraine en contribuant à ce fonds.

Il est donc proposé aux Élus d'adopter une contribution financière de 2 000 €.

Approuvé à l'unanimité

21. Point rajouté à l'ordre du jour - Demande de subvention pour l'installation d'un système de vidéoprotection

Monsieur le Maire informe que cette demande de subvention sera faite auprès de l'État au titre du Fonds interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), à hauteur de 30% du montant total HT, pour la mise en place d'un système de vidéoprotection. La Commune ne dispose pas encore du montant exact de cette opération, mais le projet va être affiné. Il prend en compte 16 sites répertoriés sur la Commune.

Approuvé à l'unanimité

22. Informations diverses

- La Principauté de Monaco avait annoncé 4 millions d'euros d'aides financières pour les vallées sinistrées par les intempéries des 2 et 3 octobre 2020. Cette aide est destinée à la réhabilitation de biens sinistrés par la tempête ayant une valeur patrimoniale. La Commune

va donc percevoir :

- 55 242 € pour le pont Charabot,
 - 48 000 € pour le piano Pleyel,
 - 67 903 € pour la chapelle Sancta Maria in Albis,
 - 30 000 € pour le clocher de l'église de Libre.
- Concernant l'étude des berges de la Roya, la Commune a lancé un Marché à Procédure Adaptée (MAPA). L'offre retenue, celle du cabinet Perrin Architectures, a pour objectif d'établir un plan guide à l'échelle de la Commune, ainsi qu'un aménagement précis du secteur des berges de la Roya.
- Un questionnaire sera envoyé très prochainement aux électeurs concernant l'aménagement des Berges de la Roya. Il sera à déposer à la sortie des bureaux de vote de la Commune dimanche 10 avril lors du 1^{er} tour de l'élection présidentielle.
- Le chantier SMIAGE concernant la promenade Goulden qui devait débiter en mai pose quelques difficultés notamment au niveau de l'enrochement préconisé par l'État. Le projet est de faire disparaître la piste en contrebas du terrain de boules dans sa quasi-totalité, ce qui protégerait d'une crue cinquantennale. La 2^{ème} option possible serait de maintenir la piste par un confortement de berges végétales avec un ouvrage submersible fusible, sans augmenter le niveau de protection.
- Une réunion publique aura lieu le vendredi 8 avril à 18h à la Ca d'Breï avec la diffusion d'un film et la présentation d'un livre, en lien avec les ateliers Workshop Architectures qui ont eu lieu sur la Commune.

23. Questions diverses

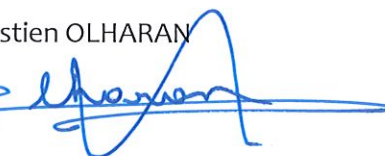
Monsieur Michel BRAUN, conseiller Municipal, souhaite des informations sur le recrutement du chargé de reconstruction.

Monsieur le Maire explique que le recrutement est en cours. Les entretiens sont terminés et la municipalité doit maintenant sélectionner un candidat. Le Chargé de reconstruction devrait commencer à travailler avant fin avril.

Monsieur Michel BRAUN demande à qui incombe la compétence de l'éclairage public. Il y a plusieurs luminaires qui ne fonctionnent plus depuis un moment.

Monsieur le Maire informe que le fonctionnement n'a pas changé. Le travail du SDEG a été repris par le SICTIAM. Il faudrait répertorier les luminaires qui ne sont plus en fonctionnement et missionner ensuite le SICTIAM.

L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur Sébastien OLHARAN** Maire, remercie l'assemblée et clôture la séance à 20h40.

 Sébastien OLHARAN

Maire de Breil-sur-Roya